



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.65
7 décembre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 65e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 19 novembre 1992, à 10 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)
puis : M. PHOOFOLO (Lesotho)
(Vice-Président)

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [33] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud
- c) Rapport de la Commission contre l'apartheid dans les sports

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

- d) Rapports du Secrétaire général
- e) Rapport de la Commission politique spéciale

Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe [34] (suite)

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution

Organisation des travaux

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [33] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud
- c) Rapport de la Commission contre l'apartheid dans les sports
- d) Rapports du Secrétaire général
- e) Rapport de la Commission politique spéciale

Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe [34] (suite)

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINTS 33 ET 34 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/47/22)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/47/43)
- c) RAPPORT DE LA COMMISSION CONTRE L'APARTHEID DANS LES SPORTS (A/47/45)
- d) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/525, A/47/559, A/47/574)
- e) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/47/616)

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/513)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/47/L.15)

M. SOMAVIA (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Lorsque nous nous sommes adressés à l'Assemblée l'an dernier à propos de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain, qui est une question d'importance vitale pour la communauté internationale, ma délégation a déclaré qu'elle se trouvait encouragée par certains signes positifs qui commençaient à se manifester à ce moment-là et semblaient annoncer la naissance d'une nouvelle Afrique du Sud.

Depuis cette date, la situation dans cette partie du monde a continué d'être une source de préoccupation sérieuse. Au cours de cette période, des événements graves se sont déroulés, comme ce qui s'est passé à Boipatong et, plus récemment, au Ciskei. La violence qui s'est déchaînée dans les deux cas a causé de nombreuses morts et beaucoup de souffrances.

En conséquence, nous sommes passés d'une certaine lueur d'espoir à l'incertitude et à l'interruption, en juin dernier, d'un processus de négociation dont on attendait énormément.

Ma délégation tient à s'associer à ce qui a été dit par différents chefs d'Etat de pays africains et d'autres dirigeants régionaux au cours du débat général de la session actuelle de l'Assemblée, et notamment à la déclaration du Président du Sénégal en tant que président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, qui a dit :

M. Somavía (Chili)

"... je voudrais, au nom du continent, exprimer mes plus sincères remerciements aux membres de cet organe de l'institution universelle, pour la diligence et le sens de la solidarité avec lesquels ils ont répondu à notre appel en adoptant la résolution 765 (1992), qui invite les autorités sud-africaines à prendre les mesures appropriées pour faire cesser la violence." (A/47/PV.18, p. 8)

Nous félicitons en même temps le Secrétaire général pour le rôle qu'il a joué à cette occasion.

Le Gouvernement du Chili a exprimé à maintes reprises sa préoccupation à propos d'un climat de violence lié à des incidents et à des affrontements répétés qui ont abouti à des actes de vandalisme et provoqué des morts. Nous attribuons ces débordements lamentables aux séquelles de l'application prolongée d'un système qui n'a jamais cultivé la tolérance ethnique et politique.

Une telle situation s'aggrave du fait des inégalités socio-économiques énormes dans la population, particulièrement dans la communauté noire qui souffre surtout de ne pouvoir assurer ses besoins fondamentaux en matière d'éducation, de santé, d'emploi et de logement. Néanmoins, ce qui rend difficile, à la base, la coexistence harmonieuse de la société sud-africaine, c'est sans aucun doute, et nous devons le répéter une fois de plus au sein de la présente Assemblée générale, l'impact négatif des lois racistes qui persistent encore.

Nous sommes en faveur du maintien, avec prudence et prévoyance, des mécanismes de surveillance internationale qui permettraient d'accélérer l'abolition définitive du système d'apartheid.

C'est dans ce sens que nous appuyons l'envoi d'observateurs ainsi que le travail qu'accomplit la Commission Goldstone. Nous nous félicitons de la décision récente de la Communauté européenne d'envoyer 15 observateurs à partir du 27 octobre dernier, comprenant des officiers de police, des avocats et des économistes, pour travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat national de la paix, ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies et les équipes d'observateurs d'autres organisations internationales.

M. Somavía (Chili)

Nous avons constamment appuyé un processus pacifique et négocié en vue de l'instauration d'une nouvelle Afrique du Sud, et nous réaffirmons cette position aujourd'hui. Mon pays condamne catégoriquement la violence. Il n'existe aucune autre solution que la négociation pour parvenir à un changement pacifique en Afrique du Sud. Il est essentiel de créer un climat de sécurité - et, en l'occurrence, le gouvernement a une lourde responsabilité - propice à la reprise du dialogue en vue de l'instauration d'une Afrique du Sud non raciale, unie et démocratique.

En Afrique du Sud, les négociations de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique, au moment où elles ont été interrompues, avaient incontestablement débouché sur des résultats positifs. Des consensus importants s'étaient dégagés en un temps relativement bref car, n'oublions pas qu'il y a moins de deux ans, l'apartheid était encore intact et les perspectives étaient fort peu encourageantes.

Le 26 septembre dernier, le dirigeant de l'ANC, M. Nelson Mandela - cette grande figure de la cause de la liberté dans le monde - et le Président De Klerk, se sont réunis afin d'aborder le problème de la violence et des obstacles qui freinent les négociations. A cette occasion, une Déclaration commune et un Protocole d'entente fixant les bases pour la reprise du processus de négociations ont été approuvés. Nous espérons que les parties respecteront dûment les dispositions de ces deux documents.

Le Chili apprécie cette mesure prise par des dirigeants politiques de premier plan. Nous espérons que les pourparlers qui en découleront permettront à l'Afrique du Sud de s'engager de façon irréversible vers une société non raciale, démocratique, unie et exempte de violence. Ce processus nécessite la promulgation d'une nouvelle constitution et l'adoption de modalités institutionnelles non discriminatoires pour la transition politique.

Si nous sommes tellement attachés à la réalisation de cet objectif c'est en raison de notre esprit de solidarité à l'égard d'un peuple qui souffre encore des conséquences de l'apartheid, système condamné depuis toujours par mon gouvernement et les partis politiques sur lesquels il s'appuie. Ce rejet nous vient de la propre expérience politique et sociale du Chili, si étrangère à ce type de pratiques ségrégationnistes.

M. Somavía (Chili)

La nationalité chilienne est le résultat d'une fusion harmonieuse des peuples de différentes origines, cultures et traditions. De là vient notre adhésion historique à des principes et règles fondamentaux qui établissent l'égalité de droit pour tous les habitants de la République. Un des principes essentiels dont mon gouvernement s'est inspiré dans son action a été la promotion du respect total des libertés individuelles et de la non-discrimination.

Historiquement, le Chili est un pays démocratique. Depuis notre indépendance, le respect de la liberté a primé. Mais nous aussi, nous avons subi, dans notre histoire récente, une période marquée par l'autoritarisme - une époque où les valeurs traditionnelles de la démocratie chilienne s'étaient perdues. Nous sommes solidaires de la quête et de l'instauration de la liberté dans une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.

Mon gouvernement continuera d'être attentif et vigilant à l'évolution de l'apartheid en Afrique du Sud et maintiendra son attitude critique aussi longtemps que ce système en tant qu'expression de domination politique n'aura pas définitivement disparu. Nous croyons que les efforts conjugués pour éliminer l'apartheid doivent être maintenus et que le Comité spécial doit poursuivre sa tâche inestimable de solidarité avec le peuple sud-africain et d'appui à ce peuple, conformément au mandat que lui a confié l'Organisation et qui se trouve confirmé dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale.

De cette tribune, je tiens à féliciter le Président du Comité spécial contre l'apartheid, l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, pour son travail et ses efforts inlassables aux fins de remplir la tâche que lui a assignée le Comité.

D'autre part, nous estimons que les différents programmes des Nations Unies conçus pour aider le peuple sud-africain doivent être maintenus de façon ferme et résolue. Nous pensons en particulier au Fonds spécial pour l'Afrique du Sud, au conseil d'administration auquel le Chili a l'honneur d'appartenir, et à d'autres programmes que l'Organisation et ses institutions spécialisées peuvent mener. Il en est ainsi du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe qui a fourni une assistance substantielle aux peuples d'Afrique du Sud et de Namibie. Le Chili est heureux d'être l'un des auteurs de la résolution à la base de cette

M. Somavía (Chili)

initiative. Ce projet réaffirme l'importance du rôle de la communauté internationale qui consiste à aider le peuple d'Afrique du Sud dans une tâche primordiale, celle de réduire les disparités économiques et sociales au cours de la période transitoire, particulièrement dans le domaine de l'éducation.

Pour terminer, je voudrais rappeler notre conviction selon laquelle sur cette nouvelle scène internationale où la démocratie et les droits de l'homme sont valorisés - dans un monde tel que celui que nous essayons de bâtir - l'apartheid n'a plus aucune place. Nous espérons que le processus de transition se fera par la négociation et de façon pacifique et que, dans un avenir proche, nous aurons une Afrique du Sud unie, démocratique, non raciale et pleinement intégrée à l'immense tâche qui attend l'Organisation, à savoir l'édification d'un monde toujours plus juste, plus solidaire, plus pacifique.

La démocratie chilienne sera toujours du côté des victimes du racisme; la démocratie chilienne sera toujours opposée à la barbarie de l'apartheid.

M. HUSLID (Norvège) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur, aujourd'hui, de prendre la parole au nom des cinq pays nordiques - le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède, et mon propre pays, la Norvège.

Trois années se sont écoulées depuis l'adoption par l'Assemblée de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Cette Déclaration soulignait les vues de la communauté internationale sur la manière de faciliter la transformation de l'Afrique du Sud en une démocratie non raciale. Les pays nordiques appuient toujours les principes figurant dans la Déclaration, et continuent de suivre attentivement l'évolution de la situation en Afrique du Sud.

Aujourd'hui, nous n'allons pas, ici, rappeler en détail les changements fondamentaux déjà intervenus. Mais la base officielle de l'apartheid a cessé d'exister. En outre, les pays nordiques pensent que le processus en cours en Afrique du Sud a acquis une dynamique si forte qu'il est devenu irréversible. La communauté internationale participe également activement aux efforts destinés à faciliter ce processus. A cet égard, nous apprécions la participation toujours plus grande des Nations Unies, notamment l'envoi d'observateurs en Afrique du Sud, ainsi que les activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organes de l'ONU.

M. Huslid (Norvège)

Nous pouvons noter avec satisfaction que le climat favorable à une expression politique et des activités libres s'est considérablement amélioré en Afrique du Sud par rapport à celui qui régnait il y a quelques années. La création de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) il y a presque un an a suscité un optimisme général. Ce sentiment a été encouragé par l'appui considérable manifesté par les électeurs blancs pour le processus de réforme lors du référendum qui a eu lieu en mars dernier. Des questions importantes doivent être réglées, cependant, avant que puisse émerger une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Il y a eu des retards dans le processus de réforme à cause de l'impasse dans laquelle s'est trouvée la deuxième série de pourparlers de la CODESA en mai et l'escalade du cycle de la violence dans le pays, qui a un effet négatif sur les travaux en faveur d'un règlement politique. Nous notons avec satisfaction, cependant, que de nombreux obstacles qui entravaient la reprise des négociations ont été éliminés fin septembre.

Il est très encourageant que l'African National Congress (ANC) et le Gouvernement sud-africain aient repris les pourparlers afin de rouvrir les négociations sur la façon de procéder pour adopter une constitution pour une Afrique du Sud nouvelle et se mettre d'accord sur les arrangements nécessaires à la transition. Nous demandons instamment à l'Inkatha, au Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et aux autres partis de participer au processus de négociation. A notre avis il n'existe aucune alternative à ce processus, qui doit être poursuivi et mené à bien afin de garantir un avenir pacifique et prospère à tous les Sud-Africains. Il mérite donc le plein appui et l'encouragement de la communauté internationale. Nous espérons fermement que les négociations aboutiront à la création rapide d'un conseil exécutif de transition et à la tenue d'élections afin d'établir une assemblée constituante en Afrique du Sud.

D'autre part, l'escalade de la violence est profondément troublante. Les massacres de Boipatong du 17 juin et ceux du Ciskei du 7 septembre laissent entrevoir ce à quoi peut mener la spirale de la violence à moins qu'il n'y soit mis fin. La violence constitue une menace claire pour tout le processus de négociation et pour la démocratisation en Afrique du Sud. Les pays

M. Huslid (Norvège)

nordiques ont condamné à maintes reprises la violence et ils ont déclaré que toutes les parties doivent accepter toutes les responsabilités qui leur incombent conformément aux principes et aux structures de coopération contenus dans l'Accord national de paix du 14 septembre 1991. Nous demandons instamment au Gouvernement sud-africain d'assumer ses responsabilités, afin de protéger les vies et les biens de ses citoyens. Les autres parties intéressées doivent également assumer leurs responsabilités afin de faire avancer les objectifs de l'Accord de paix.

Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage au travail accompli par la Commission d'enquête du juge Goldstone. L'intégrité et le courage dont a fait preuve le juge Goldstone méritent notre respect. Les recommandations de la Commission contiennent des observations précieuses qui devraient être prises pleinement en considération par toutes les parties en Afrique du Sud.

La situation en Afrique du Sud a amené le Conseil de sécurité à adopter les résolutions 765 (1992) et 772 (1992), qui ont abouti à la décision de déployer 50 observateurs des Nations Unies dans toute l'Afrique du Sud en coordination avec les structures établies dans le cadre de l'Accord national de paix. Nous nous félicitons de l'engagement du Conseil de sécurité à l'égard de cette situation sérieuse. Nous appuyons pleinement le déploiement de ces observateurs ainsi que celui d'observateurs d'autres organisations internationales telles que l'Organisation de l'unité africaine, le Commonwealth et la Communauté européenne. Nous espérons que leur présence combinée et leurs activités contribueront à calmer la situation et à réduire le niveau de violence en Afrique du Sud.

Les pays nordiques confirment leur volonté d'appuyer les efforts déployés en Afrique du Sud en vue de la démocratisation et de la réduction des écarts économiques et sociaux qui ont été causés par le système de l'apartheid.

Les pays nordiques s'attendent à l'adoption par consensus du projet de résolution d'ensemble relatif aux efforts internationaux visant l'élimination de l'apartheid et l'édification d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. A cet égard, nous félicitons le Comité spécial de l'approche constructive qu'il a montrée en préparant le texte.

Il est important que la solidarité internationale se manifeste une fois de plus, d'une seule voix, à l'appui du processus de réforme qui est en cours.

M. TRINH XUAN LANG (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : Cette année, c'est de nouveau dans une atmosphère sombre et préoccupante que nous examinons le point relatif à la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain. L'euphorie découlant de la remise en liberté de M. Mandela et de plusieurs événements positifs qui ont suivi s'est avérée prématurée. En Afrique du Sud aujourd'hui, le système de l'apartheid continue d'exister. Alors que l'on peut se féliciter de certains progrès, il existe encore beaucoup de sujets de préoccupation, et beaucoup reste à faire.

Objectivement parlant, depuis l'adoption en décembre 1989 de la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique du Sud, qui est devenue un événement historique dans la lutte longue et ardue de la communauté internationale pour abolir le système de l'apartheid en Afrique du Sud, le Gouvernement sud-africain a élaboré un certain nombre de réformes. Parmi elles nous devrions mentionner l'abrogation de lois importantes de l'apartheid et la levée de l'interdiction sur les activités des partis et des organisations politiques. A une époque, la signature de l'Accord national de paix par le régime de Pretoria, l'African National Congress (ANC) et les autres partis en septembre 1991 ont fait naître l'espoir de voir la violence politique prendre fin dans ce pays. Des signes encourageants étaient apparus avec la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). Malheureusement, quand nous songeons à la situation qui existait l'année dernière à la même époque, lorsque nous examinions cette même question, nous ne pouvons qu'être déçus que l'Afrique du Sud, aujourd'hui, ne soit pas dans une meilleure situation pour ce qui est de l'éradication de son système d'apartheid.

En Afrique du Sud aujourd'hui, les structures de l'apartheid continuent d'exister, bien qu'elles ne soient plus légales. L'Afrique du Sud demeure un pays gouverné par une minorité blanche et où la majorité noire n'a toujours pas le droit de voter ou le droit de participer aux organes de gouvernement.

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

La persistance de certaines parties de la législation sur la sécurité limite encore sérieusement les activités politiques libres et pacifiques. Les conséquences d'infrastructures socio-économiques injustes, qui ont été créées et renforcées pendant un siècle et qui ont entraîné des inégalités socio-économiques entre les citoyens, continuent de priver la majorité noire des conditions les plus élémentaires qui lui permettraient de jouir de ses droits de l'homme et de ses libertés.

Bien qu'un certain nombre de prisonniers politiques appartenant à certaines catégories aient été libérés, beaucoup d'autres continuent de languir dans des prisons sud-africaines, et le nombre de personnes qui meurent pendant leur détention par la police croît à un rythme alarmant. Les accès de violence sanglante d'origine politique dans les communautés noires, dont le massacre de Boipatong est un exemple déchirant, sont encore plus graves. Tous ces facteurs, en plus des problèmes surgissant dans le processus de la CODESA, ont amené à mettre en doute l'intention du Gouvernement sud-africain de continuer des négociations pacifiques en vue de mettre fin à l'apartheid et d'instaurer une Afrique du Sud vraiment démocratique et non raciale.

D'année en année, parallèlement à la résistance acharnée menée en Afrique du Sud sous la direction de l'ANC et d'autres organisations progressistes, la communauté internationale a déployé de grands efforts pour mettre fin à l'odieuse politique d'apartheid. L'ONU a adopté un grand nombre de résolutions condamnant le racisme institutionnalisé et la discrimination raciale systématique qui s'exprime dans ces politiques, et elle a affirmé clairement maintes et maintes fois que le système d'apartheid imposé au peuple sud-africain constitue une violation flagrante des droits de l'homme fondamentaux et un crime contre l'humanité, et qu'il doit par conséquent être aboli.

La situation actuelle en Afrique du Sud est incertaine et explosive et exige que des efforts continus soient déployés et que des mesures urgentes soient prises par l'ONU et tous ses Membres pour corriger cette situation.

Pendant des dizaines d'années, le Viet Nam a exprimé sa solidarité avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud et, tout en se félicitant des changements positifs en vue de l'abolition de l'apartheid dans ce pays, il réaffirme encore une fois au peuple sud-africain son appui inébranlable et sa solidarité dans la lutte qu'il mène sans répit pour éliminer le système d'apartheid et

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

ainsi amener la paix, la justice et l'égalité raciale sur la base du gouvernement par la majorité. Nous demandons au régime sud-africain de se conformer à toutes les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et de respecter les résolutions pertinentes des Nations Unies. Pour instaurer un climat propice à des négociations pacifiques, nous exhortons le régime de Pretoria à abroger toutes les lois discriminatoires restantes, à relâcher le reste des prisonniers politiques, à faciliter le retour de tous les exilés politiques, à se pencher sur les causes de l'inquiétude qui entraîne la rupture des négociations afin que celles-ci puissent reprendre et, ce qui est particulièrement urgent, à adopter des mesures efficaces pour mettre fin à la violence sanglante dans les communautés. Nous appuyons les revendications légitimes de l'écrasante majorité de la population sud-africaine pour la création d'une Assemblée constituante chargée d'élaborer une constitution démocratique non raciale.

La réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Jakarta, en Indonésie, en septembre dernier, a lancé un appel urgent à l'unité entre les mouvements de libération et les forces démocratiques en Afrique du Sud à ce stade critique de la lutte contre l'apartheid. Dans cette instance, nous aimerions faire écho à cet appel et exprimer notre espoir de les voir bientôt unir leurs forces pour faire front commun.

Enfin, il nous fait plaisir de noter que récemment, le Gouvernement sud-africain et l'ANC sont convenus de reprendre les discussions bilatérales sur les questions constitutionnelles, le processus devant être étendu à d'autres organisations. Nous espérons sincèrement que la reprise convenue des pourparlers se passera comme prévu, et nous souhaitons tout le succès possible à tous les participants. Nous croyons que l'accord sur la question du mécanisme d'élaboration de la constitution devrait permettre de mettre en place en Afrique du Sud la première phase d'un gouvernement intérimaire qui serait responsable de superviser la transition vers un nouvel ordre constitutionnel. Je tiens encore une fois à réaffirmer au peuple courageux d'Afrique du Sud notre solidarité et notre appui, ainsi que notre conviction que grâce à sa détermination et à son esprit de réconciliation, ce peuple épris de paix réalisera bientôt son objectif final : l'instauration d'une Afrique du Sud de paix, de liberté et d'égalité.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le lundi 23 novembre, dans l'après-midi, l'Assemblée générale examinera en troisième lieu le point 22 de l'ordre du jour après l'examen des points 25 et 40 de l'ordre du jour.

Le mercredi 25 novembre, le matin, l'Assemblée se saisira du point 18 de l'ordre du jour et du rapport de la Quatrième Commission sur cette question, après avoir examiné le point 139 de l'ordre du jour.

Le lundi 30 novembre, le matin, l'Assemblée examinera le point 27 de l'ordre du jour.

Le mardi 8 décembre, le matin, l'Assemblée se saisira des points 36 et 48 de l'ordre du jour.

Le jeudi 10 décembre, le matin, l'Assemblée, au titre du point 97 de l'ordre du jour, se réunira en plénière relativement aux cérémonies d'ouverture de l'Année internationale des populations autochtones. Dans l'après-midi du même jour, l'Assemblée examinera le point 32 de l'ordre du jour.

La liste des orateurs pour tous ces points de l'ordre du jour est maintenant ouverte.

POINTS 33 ET 34 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/47/22)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/47/43)
- c) RAPPORT DE LA COMMISSION CONTRE L'APARTHEID DANS LES SPORTS (A/47/45)
- d) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/525, A/47/559, A/47/574)
- e) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/47/616)

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/513)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/47/L.15)

M. RAKOTONDRAMBOA (Madagascar) : L'évolution de la situation en Afrique du Sud continue de nous tenir en haleine et de nous préoccuper.

Nous avons salué les débuts de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) et accueilli avec espoir les résultats du référendum par lequel, pour la première fois, la population blanche, bénéficiaire du système de l'apartheid, nous a très clairement fait savoir qu'elle aussi aspirait à l'édification d'une patrie où la couleur de la peau cesserait d'être un facteur de division, d'injustice et de haine.

Le Gouvernement sud-africain a procédé entre-temps à des changements dans le sens de la Déclaration sur l'apartheid : il a entrepris des réformes dans la police et, récemment, a annoncé l'ouverture des fonctions gouvernementales aux gens de couleur.

La conclusion du Mémorandum d'accord entre le Président De Klerk et M. Nelson Mandela a permis de trouver un règlement de la question des prisonniers politiques, règlement certes défectueux mais qui pourrait contribuer à effacer les vieilles haines et à repartir sur de nouvelles bases.

Les consultations conduites bilatéralement entre le gouvernement et les différentes parties ont, semble-t-il, abouti à un consensus sur la nécessité d'un gouvernement intérimaire.

Ces développements positifs sont malheureusement occultés par divers phénomènes inquiétants. Malgré l'abolition des lois piliers de l'apartheid,

M. Rakotondramboa (Madagascar)

celui-ci reste toujours vivace. Certaines dispositions des lois relatives à la sécurité sont toujours en vigueur; des amendements ont été proposés et une nouvelle loi adoptée, qui vise à restreindre les libertés politiques et individuelles.

Le recours à l'intimidation et à la violence rend la situation politique explosive. Sharpeville, Soweto, Boipatong, Bisho, Folweni, Mpushini : la violence en Afrique du Sud semble s'instaurer en sinistre tradition.

La violence était l'instrument de l'oppression et de la répression du régime d'apartheid pour la défense de ses privilèges. Elle reste un instrument et sert aujourd'hui à la lutte sourde et implacable entre les parties intéressées à la prise du pouvoir dans l'Afrique du Sud de demain. Pour aider à sortir du cercle vicieux de la violence, nous engageons en particulier le Gouvernement sud-africain à ne plus tolérer la présence de mercenaires aussi bien sur son territoire que sur celui des homelands prétendument indépendants.

L'intolérance politique étant une des causes premières de la violence, nous demandons aux autorités sud-africaines d'assurer la liberté des activités politiques également dans lesdits homelands.

A la lumière des dernières conclusions de la Commission Goldstone, nous invitons le gouvernement à aller au fond des allégations concernant l'implication de certaines forces gouvernementales dans les raids contre les townships.

En résumé, nous exhortons le Gouvernement sud-africain à prendre, sans parti pris, ses responsabilités de gardien de l'ordre et à garantir la sécurité de toutes les couches de la société.

Nous ne sommes pas sans savoir que les décisions prises en vue d'arrêter la violence, notamment l'interdiction du port d'armes dangereuses et les mesures envisagées pour assurer la sécurité dans les camps-dortoirs, se heurtent à l'obstination des parties à rejeter tout règlement pacifique.

Nous ne pouvons que regretter le manque de transparence dans les agissements des antagonistes en lice en Afrique du Sud. La contradiction entre les protestations d'innocence et les actes de violence commis de part et

M. Rakotondramboa (Madagascar)

d'autre nous pousse à nous poser des questions sur l'authenticité de la volonté des parties d'édifier une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.

Souscrivant à la recommandation faite aux mouvements de libération et autres forces progressistes par le Comité ad hoc des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine sur l'Afrique australe de se regrouper dans le cadre d'un front uni, ma délégation note, avec d'autant plus de regret, l'échec de la rencontre ANC-PAC organisée à Harare avec l'entremise du Président Robert Mugabe.

En tout cas, les victimes des violences demeurent les mêmes. Hier comme aujourd'hui, c'est la partie la plus démunie et la plus vulnérable de la population, les noirs des townships, êtres anonymes, sans visage et sans destin pour les dirigeants politiques, transformés en chiffres statistiques pour le reste du monde. De braves gens pour la plupart, qui ne demandaient qu'à vivre une vie décente de famille, de travail et de prospérité.

A côté des tragédies individuelles, la situation économique, déjà touchée par la récession et fragilisée par la sécheresse, se trouve aggravée par le climat d'insécurité généralisée. La violence intimide les investisseurs éventuels, favorise la fuite des capitaux et augmente le chômage à tous les niveaux de la société. Les problèmes économiques accentuent encore plus la disparité existante entre le niveau de vie des Blancs et des Noirs. Malgré les mesures prises ces derniers temps en sa faveur dans les domaines du logement, de la santé et de l'éducation, la population noire reste la première à souffrir de la détérioration de sa situation sociale déjà déplorable.

Dans ce contexte, nous apprenons avec satisfaction que les syndicats (COSATU, NACTU et FEDSAL) et le patronat sud-africains ont décidé d'examiner ensemble les questions économiques au sein d'un forum économique national.

Les Etats Membres de notre organisation n'ont pas cessé de démontrer l'intérêt qu'ils portent à la naissance de la nouvelle Afrique du Sud. Dans ce but, ils ne ménagent ni bonne volonté, ni générosité. Cependant, la communauté internationale ne peut ni se substituer aux Sud-Africains, ni jouer un rôle qui dépasse le mandat des différentes missions dépêchées sur place : celui d'observateur.

M. Rakotondramboa (Madagascar)

L'arrêt de la violence, en fait, ne dépend que des Sud-Africains eux-mêmes. Qu'ils traduisent leur volonté de réussir ensemble en commençant par se réconcilier sans haine, sans reproche, sans mauvaise foi, et nous sommes persuadés que l'aube d'une ère nouvelle poindra dans cette partie du continent africain.

M. KHAMSY (République démocratique populaire lao) : Alors que la solution politique s'avère plus que nécessaire pour régler la grave situation en Afrique du Sud, dans le contexte international actuel exempt de confrontation Est-Ouest, notre auguste assemblée est de nouveau saisie cette année du point intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain", point qui figure à son ordre du jour depuis plusieurs années consécutives.

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

Notre débat intervient à un moment où la communauté internationale tout entière entretient le ferme espoir de mettre finalement un terme à cette politique raciale et à ses pratiques destructrices et de voir l'émergence d'une société véritablement démocratique, unie et non raciale, en Afrique du Sud. En effet, au cours de ces deux dernières années, l'Afrique du Sud a vécu des événements politiques de grande importance qui s'inscrivent dans le cadre de son évolution vers cette nouvelle société tant attendue. Le processus enclenché pour établir un cadre de négociation qui permette de mettre fin de façon pacifique à l'apartheid a abouti à la tenue, en décembre de l'année dernière, de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique, la CODESA I. Il est encourageant de noter que, dans leur Déclaration d'intention, les parties à la CODESA se sont engagées à édifier une Afrique du Sud indivisible et libérée de l'apartheid et à faire prévaloir certains principes constitutionnels fondamentaux.

Un autre événement non moins important concerne les résultats du référendum du 17 mars dernier, qui ont clairement démontré qu'une majorité écrasante des Sud-Africains blancs appuie le processus de négociation engagé dans le cadre de la CODESA, visant à organiser, pacifiquement, la transition démocratique, et à mettre en place les mécanismes nécessaires à l'élaboration d'une nouvelle constitution du pays.

Toutefois, l'évolution des événements positifs enregistrés tout au long de ces dernières années reste encore gravement entravée par des obstacles entretenus par certains milieux nostalgiques des privilèges qui leur sont conférés par le régime d'apartheid. C'est ainsi que la deuxième réunion de la CODESA, tenue en mai 1992, a abouti à une impasse qui, aggravée entre autres questions de procédure constitutionnelle, par le désaccord sur les pourcentages de votes dans le nouveau Parlement ou Assemblée, constitue un véritable différend sur la nature même de la démocratie.

A ces difficultés, auxquelles est confrontée la CODESA II, s'ajoutent des répressions sanglantes dont la population noire n'a cessé d'être victime. Le problème de la violence politique reste donc toujours aussi aigu. Ses conséquences négatives et les incertitudes qu'il engendre compliquent le processus de transition.

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

La communauté internationale a dû, une fois de plus, redire sa profonde préoccupation face à la violence sanglante qui, ces derniers mois, a frappé des civils innocents dans les massacres de Boipatong et du Ciskei. Elle est cependant déterminée à soutenir, comme en témoignent les résolutions 765 (1992) et 772 (1992) du Conseil de sécurité, par des mesures concrètes, les efforts du peuple sud-africain pour l'établissement d'une société démocratique, unie et non raciale.

Par conséquent, il importe que les négociations au sein de la CODESA reprennent le plus vite possible, en toute sincérité et de bonne foi, et qu'un terme soit mis de toute urgence à la violence et au génocide qui constituent un obstacle majeur au processus en cours. On ne saurait trop souligner que tout revers dans les négociations aurait des conséquences désastreuses, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud.

Dans cet esprit, la communauté internationale accueille avec satisfaction les résultats de la rencontre du 26 septembre dernier entre M. De Klerk et M. Mandela. Elle formule l'espoir que l'arrangement conclu lors de cette rencontre contribuera à résoudre la question de la violence et conduira rapidement à une reprise du processus de négociation constitutionnel dans le cadre de la CODESA, et appelle toutes les parties à coopérer pleinement à ce processus soutenu par l'ensemble de la communauté internationale.

La communauté internationale - en particulier l'Organisation des Nations Unies - pourrait considérablement faciliter le processus, en respectant strictement les dispositions des résolutions pertinentes adoptées par consensus, et notamment la résolution 46/79 de l'Assemblée générale, qui déclare que la normalisation des relations avec l'Afrique du Sud doit s'effectuer en fonction des progrès enregistrés lors des négociations sur la démocratisation du pays et que la communauté internationale devrait renforcer son appui matériel à la section de la population discriminée, démunie et la plus vulnérable de l'Afrique du Sud, afin de s'attaquer aux iniquités socio-économiques flagrantes qui lui ont été léguées par l'apartheid.

L'intervention et la pression soutenue de la part de la communauté internationale sur le Gouvernement de Pretoria contribueront certainement à accélérer le processus qui conduirait à la réalisation de notre noble objectif commun, à savoir une Afrique du Sud véritablement non raciale, unie et démocratique.

M. QAISER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Toute doctrine de différenciation ou de supériorité raciale est scientifiquement fausse, moralement condamnable, socialement injuste et dangereuse. Toutes les formes de discrimination raciale, en particulier les politiques gouvernementales fondées sur le préjugé de supériorité raciale ou de haine raciale - outre qu'elles constituent une violation des droits fondamentaux de l'homme - ont tendance à mettre en danger la coopération entre nations et la paix et la sécurité internationales.*

Ces idées forment l'essentiel de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. La Charte des Nations Unies réaffirme la foi des peuples des Nations Unies dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites.

* M. Phoofolo (Lesotho), Vice-Président, assume la présidence.

M. Qaiser (Pakistan)

Par ailleurs, l'apartheid en Afrique du Sud est un système de séparation inégale de groupes raciaux établi sur la base de la couleur de la peau afin de maintenir la suprématie et les privilèges économiques des Blancs par la marginalisation politique et l'oppression de la population noire majoritaire. Le système d'apartheid est ainsi incompatible avec la Charte des Nations Unies et de plus, il bafoue la dignité humaine que la Charte tend à défendre et à protéger.

La politique d'apartheid en Afrique du Sud défie la condamnation universelle depuis bien trop longtemps. Il est temps que cet édifice bâti sur les préjugés et sur la supériorité raciale soit abattu par les forces de la justice et de l'égalité. L'évolution de la situation en Afrique du Sud au cours des deux dernières années a été encourageante dans l'ensemble. L'Accord national de paix, signé le 14 septembre 1991, s'est révélé être une étape importante dans la voie de l'amélioration du climat de négociations. Le processus de création d'un cadre de négociations visant à mettre un terme à l'apartheid de manière pacifique a abouti au lancement, en décembre 1991, de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) avec la large participation des partis et des groupements politiques d'Afrique du Sud. La deuxième session plénière de la CODESA, qui s'est tenue les 15 et 16 mai 1992, a examiné les rapports des cinq groupes de travail mis en place par la CODESA et a dégagé des accords sur un certain nombre de questions, y compris notamment les arrangements transitoires, le processus d'élaboration de la constitution et la réintégration des homelands. Les résultats du référendum du 17 mars 1992 étaient encourageants dans la mesure où ils ont montré qu'une écrasante majorité de Sud-Africains blancs appuyaient le processus de changement. Cela dit, ma délégation a été choquée par le massacre tragique de près de 50 hommes, femmes et enfants à Boipatong, le 17 juin 1992, qui a forcé l'African National Congress (ANC) à se retirer du processus de négociation. Le massacre a suscité une nouvelle vague de colère, de déception et de méfiance dans la majorité noire. Ma délégation partage la déception des dirigeants de l'ANC devant la volonté insuffisante des autorités sud-africaines de mener une enquête sur les causes profondes du massacre et de châtier les responsables.

M. Qaiser (Pakistan)

Nous sommes profondément préoccupés par la violence politique qui continue de secouer les cités noires et qui a porté le nombre total de morts pour la seule année 1992 à plus de 3 400. Les soupçons selon lesquels la police sud-africaine n'agirait pas de façon efficace et impartiale pour réprimer la violence et serait souvent impliquée dans les actes de violence ne doivent pas être pris à la légère. Le fait malheureux et tragique que plus de 28 personnes aient été tuées à Bisho, dans le Ciskei, le 6 septembre dernier, a encore aggravé la situation et rouvert les cicatrices laissées par le massacre de Boipatong. Il incombe au Gouvernement sud-africain de mettre fin au désespoir, à la colère et à la déception que ressent la majorité noire à la suite de ces événements par une manifestation de bonne volonté et de sincérité d'intentions.

Ma délégation se félicite des décisions prises par le Conseil de sécurité, les 16 juillet et 17 août 1992, sur le cycle de violence en Afrique du Sud et appuie les initiatives prises par le Secrétaire général pour faciliter le processus en Afrique du Sud en renforçant les structures créées par l'Accord national de paix, y compris par le déploiement d'observateurs des Nations Unies.

Le processus politique en Afrique du Sud reste fragile et vulnérable et a besoin d'être protégé. La volonté politique et la tolérance des dirigeants engagés dans les négociations mais aussi un climat de paix et d'harmonie sont essentiels pour aboutir à une solution pacifique et négociée. Ma délégation se félicite de la rencontre entre le Président De Klerk et M. Nelson Mandela et de la décision de l'ANC de reprendre le processus de négociation de la CODESA. Les entretiens exploratoires entre le Gouvernement sud-africain et le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) sont encourageants et nous espérons qu'avec la création d'un climat politique favorable en Afrique du Sud, toutes les parties seront en mesure de relancer le processus de la CODESA dans un avenir proche.

Le rapport du Comité spécial contre l'apartheid reconnaît que des inégalités socio-économiques, profondément enracinées dans des décennies d'apartheid, continuent d'affliger la majorité de la population sud-africaine et pourraient menacer de saper un développement pacifique et stable pendant et

M. Qaiser (Pakistan)

après la période de transition. Le chômage augmente et l'on escompte que le nombre de chômeurs atteindra 8 millions d'ici la fin de la décennie. Près de 2,5 millions de gens ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins nutritionnels de base et seulement 8 % de la population rurale noire est autosuffisante, tandis que d'autres dépendent des envois de fonds de membres de leur famille travaillant dans les villes. Quatre-vingt-sept pour cent des terres sont aux mains de la minorité blanche, qui ne représente que 13 % de la population totale. Cinquante-trois pour cent de la population noire vit au-dessous du seuil de pauvreté, contre 2 % seulement de Blancs. Il est temps que ces inégalités soient éliminées et que la majorité noire puisse assumer les responsabilités de gouvernement et le statut d'Etat.

Il est nécessaire que la communauté internationale reste saisie de la question de l'apartheid et suive de près le processus politique en Afrique du Sud. Elle doit réagir en fonction des événements qui s'y déroulent. A cet égard, le Gouvernement pakistanais appuie depuis toujours toutes les mesures et résolutions des Nations Unies visant à éliminer le système d'apartheid.

M. Qaiser (Pakistan)

C'est dans le même esprit que nous avons appuyé les résolutions des Nations Unies demandant la levée progressive des sanctions contre l'Afrique du Sud, au fur et à mesure que l'on progresserait dans la voie d'un changement démocratique en Afrique du Sud. A ce propos, ma délégation appuie également les décisions du Commonwealth et du Mouvement non aligné concernant la levée progressive des sanctions. Pour l'heure, il est toutefois important de maintenir les pressions voulues sur l'Afrique du Sud "tant que n'existeront pas des preuves manifestes de changements profonds et irréversibles", comme le prévoit la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid adoptée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1989.

En sa qualité de membre du Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, le Pakistan a pris une part active à ses consultations et décisions visant la pleine exécution du mandat du Fonds. De l'avis de ma délégation, il est important que le Fonds et la communauté internationale continuent d'apporter une aide juridique, humanitaire et éducationnelle au peuple sud-africain pour qu'il puisse faire face aux besoins continuels des prisonniers politiques, des anciens prisonniers politiques, des exilés de retour, ainsi qu'aux revendications légitimes résultant du système d'apartheid.

Le Gouvernement et le peuple pakistanais ont toujours été aux côtés de la majorité opprimée d'Afrique du Sud et ils le resteront dans sa lutte pour ses droits légitimes. Nous sommes certains que les efforts résolus et concertés de la communauté internationale pour démanteler le système d'apartheid finiront par porter leurs fruits et qu'une Afrique du Sud nouvelle, unie, démocratique et non raciale, reposant sur la justice, l'égalité, l'autodétermination et le gouvernement par la majorité émergera des cendres du système d'apartheid, mettant ainsi fin à l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'humanité.

M. HUARAKA (Namibie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation avait pensé que, lorsque nous prendrions la parole sur ce point de l'ordre du jour cette année, ce serait pour évoquer les progrès du processus de paix en Afrique du Sud, car la fin de la déstabilisation des Etats voisins et l'élaboration de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) nous avaient laissé croire que des changements véritables se produisaient.

M. Huaraka (Namibie)

En outre quand, le 17 mars 1992, la majorité des Sud-Africains blancs a souscrit au processus de réforme et, partant, à sa poursuite par le Président de Klerk, nous avons cru qu'une nouvelle ère de paix, de coopération et de bon voisinage avait commencé en Afrique australe, une ère qui remplacerait l'ordre ancien du colonialisme, de la déstabilisation et de l'apartheid.

Même si le référendum réservé aux Blancs n'équivalait pas à l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud, nous autres, en Namibie, nous en sommes félicités, car nous y voyions l'occasion de créer un climat propice à la mise en place d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Aussi l'Afrique, dans sa quête d'une solution pacifique en Afrique du Sud, a-t-elle, par le biais de l'Organisation de l'unité africaine, dit combien elle se réjouissait des négociations dans le cadre de la CODESA, allant jusqu'à exhorter les forces anti-apartheid et autres forces démocratiques à s'unir et à se servir de la CODESA pour accélérer le processus de démocratisation en Afrique du Sud. C'est dire que l'absence de progrès en Afrique du Sud, comme le Secrétaire général en fait le constat dans son rapport A/47/574, préoccupe profondément mon pays.

Chacun sait que la Namibie a fait comme l'Afrique du Sud l'expérience tragique de l'apartheid. Par conséquent, l'élimination totale et définitive de l'apartheid en Afrique du Sud représentera également le triomphe suprême de la Namibie sur l'apartheid et le racisme. L'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les négociations en Afrique du Sud est donc à cet égard un sujet de grave préoccupation pour la Namibie.

Le monde a vu les progrès de la CODESA déjoués par l'escalade de la violence en Afrique du Sud. Le massacre de Boipatong du 17 juin 1992 et par la suite ceux du Ciskei le 7 septembre 1992 ne sont que quelques-uns des incidents à ajouter à la liste des tueries aveugles perpétrées en Afrique du Sud. Nous sommes désolés de voir qu'alors même que se déroulaient les négociations de la CODESA, des milliers de gens ont été tués. Nous sommes indignés que parmi ceux qui sont engagés dans les rangs des unités de la mort sud-africaines se trouve le tristement célèbre Koevoet, composé de Namibiens à la solde du Gouvernement sud-africain. L'existence de ces mercenaires constitue une menace pour la paix et la stabilité de la région.

M. Huaraka (Namibie)

C'est dans ce contexte que ma délégation demande instamment au Gouvernement d'Afrique du Sud d'user de son pouvoir pour mettre fin à la violence et préparer le terrain pour la reprise des négociations.

On ne saurait surestimer le rapport existant entre les conditions socio-économiques et la violence persistante, car il a ses racines profondes dans l'apartheid. Pour la majorité de la population d'Afrique du Sud, ce n'est que lorsqu'il y aura un système d'enseignement unitaire et non discriminatoire, une juste répartition des ressources, l'accès à des logements et à des soins de santé d'un prix abordable, l'abolition du système de travailleurs migrants et le droit de vote pour tous, entre autres choses, que l'on pourra parler de changement. Nous ne devons pas perdre de vue que la violence en Afrique du Sud est la conséquence directe de l'apartheid. Il convient de réaliser que le système d'apartheid a été édifié et nourri par la violence. Autrement dit, tant que les Sud-Africains ne seront pas maîtres de leur destinée, la violence trouvera un terrain fertile en Afrique du Sud.

Il y a maintenant plus d'un an que les principaux piliers juridiques de l'apartheid ont été éliminés de la constitution. Au cours de notre déclaration à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, nous nous sommes félicités de cette évolution positive, tout en prévenant l'Assemblée que ce n'était pas suffisant pour justifier un relâchement des pressions internationales. Aussi, le fait que les forces anti-apartheid aient révélé que la constitution comportait toujours des lois et des règlements de sécurité qui limitent l'activité politique libre et pacifique, non seulement montre bien les insuffisances de la réforme en cours, mais d'autre part retient les exilés qui souhaitent rentrer en Afrique du Sud de le faire.

M. Huaraka (Namibie)

De plus, malgré l'annonce faite par le Gouvernement sud-africain que les prisonniers politiques seraient libérés, la Commission des droits de l'homme a indiqué qu'il reste toujours des prisonniers politiques et que de nombreux autres attendent leur exécution. Il y a deux jours à peine, les médias d'Afrique australe rapportaient que trois prisonniers attendant leur exécution - Stephan Mashinini, Samuel Mnisi et Jonathan Molema - à la prison Mafeking, à Rooigrond, dans le Bophuthatswana, en Afrique du Sud, avaient reçu leur avis d'exécution. Nous exhortons le Gouvernement d'Afrique du Sud à écouter les appels de nombreux groupes des droits de l'homme et autres et de ne pas procéder à ces exécutions.

Bien que les réformes entreprises en Afrique du Sud aient ouvert la porte donnant une chance à la paix de s'installer, l'idée que se fait la communauté internationale de ce changement est hors de proportion avec la réalité, ce qui a eu pour résultat, notamment, une levée hâtive des sanctions et le retour d'une Afrique du Sud encore sous le régime de l'apartheid dans les bonnes grâces de la communauté internationale. On nous rappelle parfois que la situation en Afrique du Sud a changé et que ces changements devraient se refléter dans nos échanges avec elle. Mais si la majorité du peuple de l'Afrique du Sud est encore dépossédée de sa terre et du droit de voter, où est le changement?

Nous déclarons publiquement que ce que nous voulons voir en Afrique du Sud, c'est un changement véritable. Pour nous, la cessation de la violence est une condition préalable aux négociations, alors que l'élimination de l'apartheid conduira à un changement véritable, ce qui apportera une paix durable à l'Afrique australe. Ainsi, bien que nous nous félicitions des changements qui sont survenus en Afrique du Sud, nous ne devons pas perdre de vue les changements fondamentaux qui ne se sont pas encore produits et qui conduiraient à l'apparition d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie. C'est dans cet esprit que ma délégation félicite l'Organisation de l'unité africaine (OUA) d'avoir demandé la convocation d'une séance du Conseil de sécurité sur la question de la violence en Afrique du Sud. Nous y avons pris une part active et, en conséquence, nous appuyons fermement la participation de l'ONU de même que celle de l'OUA et de toutes les autres organisations internationales présentement engagées en Afrique du Sud.

M. Huaraka (Namibie)

Mais il convient avant tout de comprendre que la grande victime du système d'apartheid est l'essence humaine de la personne sud-africaine - qu'elle soit africaine ou de toute autre race. Car le système d'apartheid prive l'homme de cette essence humaine, qui ne saurait que difficilement être rétablie par de simples liens économiques. Les blessures de l'apartheid doivent être pansées par le peuple de l'Afrique du Sud lui-même, lorsque chacun pourra accepter l'autre en tant que Sud-Africain. Voilà quel a été le raisonnement de la communauté internationale lorsqu'elle s'est opposée à la politique d'apartheid des Gouvernements successifs d'Afrique du Sud. Le caractère humain de la personne sud-africaine n'a pas encore été restauré. Il serait donc dommage que la communauté internationale abandonne ses efforts maintenant.

L'observation des actions de masse effectuée par les observateurs des Nations Unies et l'envoi subséquent de 34 autres observateurs de l'ONU en Afrique du Sud sont des événements dont nous nous félicitons; ils montrent la préoccupation de la communauté internationale à l'égard de la situation en Afrique du Sud et son désir de faciliter le changement dans ce pays.

Tout en nous félicitant des actions entreprises jusqu'ici par le Secrétaire général, y compris la nomination d'un Représentant spécial en Afrique du Sud, nous espérons que l'expérience de l'ONU en Namibie restera présente à son esprit. Dans le cas de la Namibie, les Gouvernements successifs d'Afrique du Sud ont eu pour politique de garder les Nations Unies à l'écart. Comme on le sait, lorsque l'ONU a enfin pu entrer en Namibie pour mettre en application la résolution 435 (1978), la simple présence de forces des Nations Unies a brisé les mythes et les préjugés entretenus par la politique d'apartheid.

Par conséquent, la Namibie demandera une augmentation substantielle des forces de l'ONU en Afrique du Sud. Le rôle de l'ONU en Afrique du Sud passerait en peu de temps, nous l'espérons, du contrôle de la violence au contrôle de la transition d'une Afrique du Sud raciale à une Afrique du Sud non raciale, unie et démocratique. La question que pose ma délégation est la suivante : l'ONU est-elle prête à assumer une tâche aussi gigantesque? L'Organisation devra se montrer à la hauteur lorsque l'heure viendra d'aider le peuple d'Afrique du Sud à mettre fin à l'apartheid.

M. Huaraka (Namibie)

Nous, en Namibie, sommes sans réserve pour la disparition pacifique et négociée de l'apartheid et la création d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie. Mais, en même temps, à la lumière de notre propre expérience face à des Gouvernements sud-africains successifs dans la lutte et les négociations concernant et pendant la période de transition, nous soutenons que le test décisif pour assurer la reprise du processus de négociation n'est pas seulement la cessation de la violence actuelle, mais également la mise en place d'un mécanisme efficace et durable empêchant l'utilisation des forces armées et des unités de sécurité contre ceux qui s'opposent au gouvernement.

De plus, pour assurer une paix durable en Afrique du Sud, la communauté internationale doit pousser son action au-delà du simple démantèlement de l'apartheid. Nous nous félicitons donc des conclusions, que nous appuyons, du séminaire sur les problèmes socio-économiques de l'Afrique du Sud et le rôle futur du système des Nations Unies pour aider à les résoudre, qui s'est tenu en Namibie cette année. Nous nous félicitons de l'évaluation préliminaire du Président du Comité spécial et l'identification qu'il a faite des grands points de référence pour la conception, l'organisation et la mise au point de la future coopération technique entre une nouvelle Afrique du Sud et le système des Nations Unies.

Je manquerais à mon devoir si je ne disais pas à quel point ma délégation apprécie l'aide en matière d'enseignement fournie aux élèves namibiens et sud-africains par le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. En fait, malgré les énormes problèmes auxquels se heurte aujourd'hui la Namibie dans le domaine de l'éducation, les élèves qui ont bénéficié du programme d'enseignement appliquent aujourd'hui leur savoir à la reconstruction du pays. Nous nous rallions donc à ceux qui demandent à la communauté internationale de continuer à mettre des ressources éducationnelles à la disposition du peuple d'Afrique du Sud.

M. ALLAREY (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Les Philippines participent à ce débat pour encourager le peuple d'Afrique du Sud à déterminer son avenir avec sagesse et courage. Malgré des circonstances très éprouvantes, il doit persévérer dans son choix de transformer de façon pacifique l'Afrique du Sud en une société unie, démocratique et non raciale.

Nous comprenons pleinement la complexité et la difficulté de la situation en Afrique du Sud. Même si les piliers légaux de l'apartheid ont été démantelés, les attitudes et les pratiques qui les accompagnaient demeurent profondément enracinées. Les politiques d'inégalité établies depuis des décennies dans le domaine de l'éducation, du logement, de la santé et de l'économie ont contribué à une instabilité sociale et économique d'ensemble et à la volatilité dans le domaine politique. Des années de répression et d'oppression ont engendré une culture vulnérable face à l'intimidation et à la violence. Le cycle de violence qui a déferlé sur le pays, et qui a précipité, en partie, l'effondrement de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), ne peut donc être désarmé comme par un coup de baguette magique.

Aussi, le Conseil de sécurité a-t-il agi de façon décisive en convoquant les 15 et 16 juillet et le 17 août 1992 des réunions pour examiner de façon spécifique la montée alarmante de la violence en Afrique du Sud. Les Philippines ont salué les décisions qui ont été prises à ces réunions. Nous nous sommes félicités de l'envoi opportun d'un envoyé spécial ainsi que d'observateurs des Nations Unies en Afrique du Sud pour tenter de contenir la tension politique et de promouvoir le dialogue entre les parties. Nous apprécions grandement la présence d'autres observateurs qui ont été envoyés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Commonwealth, la Communauté européenne et des organisations des droits de l'homme. Ils pourraient servir d'instruments efficaces pour persuader les parties à poursuivre des négociations sérieuses et constructives sur l'avenir de l'Afrique du Sud. Leur présence sera utile pour calmer la situation et tenter de réduire les tentatives de certains éléments de semer la discorde et de fomenter la violence.

Quelques événements positifs survenus récemment devraient aider à instaurer un climat de confiance et de bonne volonté entre les parties.

M. Allarey (Philippines)

La libération récente par le Gouvernement d'Afrique du Sud de prisonniers politiques le prouve. Nous partageons la joie de leur réunion avec leurs familles et leurs amis après de longues années d'incarcération. La décision de garantir la sécurité dans les dortoirs et d'interdire qu'on y soit muni ou qu'on y fasse étalage d'armes dangereuses aidera également à réduire l'insécurité et la crainte parmi la population sud-africaine. A cet égard, nous lançons un appel aux autorités sud-africaines pour qu'elles s'acquittent de la responsabilité qui incombe au premier chef à tout gouvernement, c'est-à-dire celle de mettre fin à la violence, d'assurer la sécurité de tous et de protéger leurs biens, comme aussi de faire traduire en justice les responsables des actes de violence. Nous prions aussi instamment les parties d'honorer leurs engagements en tant que signataires de l'Accord national de paix et de l'accord intérimaire intervenu entre les parties sur la conduite des manifestations publiques, accord fondé sur les recommandations présentées par la Commission Goldstone.

Les Philippines sont heureuses de noter qu'à la réunion au sommet en septembre dernier, M. Nelson Mandela et le Président F. W. De Klerk sont parvenus à un accord sur un certain nombre de questions dont celle, entre autres, de la création d'une assemblée constituante démocratiquement élue dans un délai fixé, avec un mécanisme adéquat pour sortir de l'impasse. Nous notons également qu'un gouvernement intérimaire serait créé dans le cadre d'une constitution transitoire et que l'assemblée constituante agirait en tant que parlement intérimaire. Nous estimons que cet accord est une percée importante puisqu'il a supprimé l'obstacle majeur qui a entraîné l'effondrement de la CODESA II en mai dernier. Nous espérons que le processus de négociation va maintenant pouvoir aller de l'avant.

En tant que membre du Comité spécial contre l'apartheid, les Philippines sont convaincues que la communauté internationale dispose de la volonté et du pouvoir d'aider à créer les conditions pour transformer l'Afrique du Sud en une société unie, non raciale et démocratique. Une assistance morale, matérielle et financière sera nécessaire pour régler les problèmes socio-économiques sérieux de l'Afrique du Sud. La façon dont ces problèmes seront réglés déterminera, à long terme, le genre de société qui va surgir des ruines de l'apartheid.

M. Allarey (Philippines)

L'avenir de l'Afrique du Sud, à ce stade, est entre les mains de son peuple. Il s'agit d'un temps de risque mais aussi d'occasions à saisir. Il s'agit d'une époque permettant aux hommes et aux femmes de conviction et de courage d'adhérer au processus pacifique de négociation malgré l'incertitude de son résultat. Les décisions qu'ils prennent maintenant pour façonner l'avenir vont déterminer l'héritage qu'ils lègueront à leurs enfants et aux enfants de leurs enfants. Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans cette tâche difficile.

M. ACHARYA (Népal) (interprétation de l'anglais) : L'apartheid sape la dignité et la valeur des êtres humains et les condamne à vivre dans des conditions inhumaines. Ce système institutionnalisé de racisme, qui a été condamné à juste titre par la communauté internationale comme étant un crime contre l'humanité, est un affront à la conscience et à la dignité de l'humanité. La communauté internationale a donc la responsabilité collective et le devoir d'assurer la réussite de la transition de l'Afrique du Sud vers une société démocratique.

Depuis l'adoption de la Déclaration historique sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe (résolution S-16/1), des changements profonds sont intervenus à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud pour la transformer en une société unie, non raciale et démocratique. La levée de l'interdiction sur les partis politiques, le démantèlement des grands piliers de l'apartheid et la tenue de discussions entre le régime de Pretoria et les grands partis politiques ont été des événements encourageants. Le Népal se félicite des événements qui ont mené à l'accélération du processus d'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud. C'est avec cette conviction que le Népal a salué l'Accord national de paix de 1991 et le lancement du processus de négociation dans le cadre de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA).

Malgré quelques événements positifs pour la création d'un climat propice de négociations, des obstacles sérieux dans le processus de la CODESA demeurent. Le principal obstacle à l'exercice, par le peuple sud-africain, de sa volonté politique aura, toutefois, été la persistance de la violence en Afrique du Sud. Les massacres de Boipatong et au Ciskei au début de cette

M. Acharya (Népal)

année, lorsque les négociations étaient dans une phase critique, ont provoqué l'effondrement de ces négociations. Ces incidents et d'autres incidents de violence ont créé un climat d'incertitude et réduit les perspectives d'un règlement négocié de la crise sud-africaine.

Ma délégation estime que contrôler la violence et protéger la vie des innocents en Afrique du Sud est une responsabilité qui incombe au premier chef au Gouvernement sud-africain. Cela d'autant plus qu'il existe de plus en plus de preuves de la complicité des forces de sécurité du Gouvernement dans la fomentation de cette violence. La sincérité du Gouvernement sud-africain et sa volonté de procéder à des négociations sérieuses dépendront de sa capacité et de sa volonté de faire cesser la violence dans les homelands en Afrique du Sud. A cet égard, ma délégation a également salué la convocation de la réunion au sommet entre M. Nelson Mandela et M. F. W. De Klerk, le 26 septembre de cette année, qui a abouti à la signature du mémorandum d'accord. Le Népal est convaincu que cela va contribuer à accélérer le processus de la CODESA, qui avait été interrompu abruptement en juin dernier. Ma délégation s'est également félicitée de la déclaration du Conseil de sécurité le 10 septembre 1992 sur la question du cycle récurrent de violence en Afrique du Sud. Les efforts du Secrétaire général pour l'envoi d'une commission d'établissement des faits et sa détermination de déployer des observateurs des Nations Unies pour créer un climat propice à la reprise des négociations ont été des mesures très constructives.

M. Acharya (Népal)

La violence actuelle, la dégradation de la situation socio-économique, le chômage généralisé parmi les Noirs et leur frustration devant l'absence de progrès dans l'élimination pacifique de l'apartheid pourraient pousser encore davantage l'Afrique du Sud au bord de la guerre civile. Le coût que représenterait un retard dans la transition de l'Afrique du Sud vers une société unie, non raciale et démocratique serait énorme, non seulement pour l'Afrique du Sud mais également pour la région et au-delà. C'est pourquoi ma délégation prie instamment tout le peuple d'Afrique du Sud d'entamer d'urgence des négociations en vue d'établir un gouvernement intérimaire qui gérerait le pays et élirait l'assemblée constituante chargée de rédiger une nouvelle constitution.

Le peuple sud-africain ne peut subir plus longtemps la cruauté de l'apartheid. La communauté internationale doit donc continuer d'appuyer les buts et objectifs de la Déclaration de consensus de 1989, et accorder son appui politique et moral au peuple opprimé d'Afrique du Sud dans sa juste lutte de libération contre l'oppression de l'apartheid.

A un moment où le processus de négociation menant au démantèlement de l'apartheid a atteint un stade nouveau et critique, il est extrêmement important de continuer à imposer des sanctions économiques et un embargo obligatoire sur les armes contre le régime minoritaire de Pretoria, afin de garantir l'élimination rapide de l'apartheid. Nous demandons donc à la communauté internationale de continuer à imposer des sanctions économiques phasées jusqu'à ce que des changements profonds et irréversibles se soient produits en Afrique du Sud.

Nous voudrions également lancer un appel aux signataires de l'Accord national de paix afin qu'ils manifestent leur volonté politique et leur engagement d'appliquer les éléments de l'Accord qui fourniront une base solide pour la transformation de l'Afrique du Sud en une société démocratique et non raciale, conformément aux objectifs de la Déclaration de consensus de 1989.

Le Népal continuera d'être guidé par la politique du Sommet des pays non alignés et de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en vue d'éliminer l'apartheid. Nous voudrions également

M. Acharya (Népal)

réaffirmer notre solidarité avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud dans sa lutte légitime et courageuse pour l'élimination totale de l'apartheid et la création d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique et l'assurer une nouvelle fois de notre appui.

M. WORONIECKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) : L'impasse dans laquelle se sont trouvées récemment les négociations constitutionnelles, accompagnée d'une brusque recrudescence de la violence qui a abouti à des effusions de sang déplorables en Afrique du Sud, a suscité une inquiétude justifiée de la communauté internationale devant la situation qui règne dans ce pays. La position ferme et décisive prise par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité sur la question de la violence en Afrique du Sud a été bien accueillie, non seulement par l'opinion publique mondiale, mais aussi par le Gouvernement sud-africain lui-même. A notre avis c'est là un signe très encourageant.

Le processus d'édification d'une Afrique du Sud nouvelle, démocratique, libérée de l'apartheid rencontre de nouveaux défis, des revers temporaires et, malheureusement, provoque des fatalités qui auraient pu être évitées. Néanmoins, cela ne devrait en aucun cas jeter une ombre sur la dimension véritablement historique des changements qui sont intervenus en Afrique du Sud depuis septembre 1989, lorsque le Président F. W. De Klerk a assumé ses fonctions. La Pologne reste profondément convaincue que le processus d'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud a atteint son stade final et un point de non-retour aux politiques et pratiques du passé. Notre conviction se fonde non seulement sur la portée des changements politiques structurels qui se sont produits et qui se produisent encore dans ce pays, mais également sur le fait que le monde, aujourd'hui, est si différent de ce qu'il était il n'y a qu'un an ou deux. Pourrait-on croire maintenant que le mur de Berlin puisse être reconstruit ou que les pays de l'Europe de l'Est, découragés par le lent et pénible processus de transition vers l'économie de marché, puissent revenir au système politique précédent, ou que ce système pourrait être imposé de nouveau par des forces extérieures?

Le caractère irréversible des changements en Afrique du Sud est de la plus haute importance pour le Gouvernement polonais et la société polonaise dans leur évaluation de l'évolution de la situation. La question de savoir si

M. Woroniecki (Pologne)

le processus de changement aboutissant à l'élimination totale de l'apartheid et si la création d'une Afrique du Sud nouvelle et démocratique se feront par des voies pacifiques et sur la base de négociations reste toujours valable. Pour la République démocratique polonaise, fière de sa transition pacifique et sans effusions de sang, vers un nouveau système politique, le principal critère d'évaluation des mesures et des programmes des principales forces politiques en Afrique du Sud est leur attitude à l'égard du recours à la violence en tant qu'instrument pour parvenir à des objectifs politiques.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement polonais est opposé et continuera d'être opposé à toutes les tentatives de régler les difficiles problèmes intérieurs de l'Afrique du Sud par le recours à la force.

La coopération de toutes les parties intéressées est de la plus haute importance pour surmonter la violence qui, à son tour, engendre un climat hostile aux négociations. C'est pourquoi nous accueillons avec une grande satisfaction les résultats de la réunion tenue le 26 septembre 1992 entre le Président F. W. De Klerk et le Président de l'African National Congress of South Africa, M. Nelson Mandela.

Nous nous associons aux appels lancés par la communauté internationale pour que toutes les parties intéressées et les forces politiques d'Afrique du Sud reprennent immédiatement les négociations constitutionnelles et continuent dans la voie des progrès importants qui ont été réalisés dans le cadre de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA).

Mon pays continuera de suivre avec la plus grande attention l'évolution future de la situation, dans l'espoir que les conclusions auxquelles aboutira la reprise des réunions préliminaires seront pleinement appliquées et que des négociations plénières, avec la participation d'une large représentation de la société sud-africaine reprendront bientôt.

Le Gouvernement polonais accueille avec grande satisfaction l'appui accru apporté par la communauté internationale et en particulier l'Organisation des Nations Unies au processus de changement démocratique en cours en Afrique du Sud. La conduite et les résultats de la mission du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Cyrus Vance, méritent tous nos éloges. Le fait que les recommandations contenues dans le rapport sur sa mission ont été acceptées par

M. Woroniecki (Pologne)

le Gouvernement, ainsi que par les principales forces politiques en Afrique du Sud, est effectivement un signe encourageant pour la future coopération avec les Nations Unies. Néanmoins, nous estimons aussi que le rôle des Nations Unies, et éventuellement d'autres organisations et institutions internationales, dans le règlement des problèmes de l'Afrique du Sud ne peut avoir qu'un caractère supplémentaire.

M. Woroniacki (Pologne)

L'avenir de l'Afrique du Sud est entre les mains de ses citoyens et seule leur volonté librement exprimée peut décider quels seront finalement le système politique et la constitution de ce pays. Voilà pourquoi, à notre avis, l'idée de la participation d'observateurs des Nations Unies aux travaux de mécanismes de conciliation locale fonctionnant déjà dans le cadre des structures de l'Accord national de paix mérite le ferme appui de la communauté internationale.

La Pologne, si on lui demande de le faire, est prête à prendre part à une telle présence des Nations Unies et à s'engager de façon constructive en Afrique du Sud. Le Gouvernement polonais est convaincu que l'appui de la communauté internationale au processus de transformation pacifique et démocratique en Afrique du Sud devrait être aussi large et aussi varié que possible. Compte tenu des progrès importants réalisés en matière de réformes démocratiques en Afrique du Sud et, en même temps, de la détérioration inquiétante de la situation socio-économique du pays, le maintien de sanctions et de restrictions économiques limitées, mais non moins pénibles, devrait être, à notre avis, reconsidéré, notamment du point de vue de leur validité et de leur objectif initial. A l'instar de certaines délégations, nous craignons que les réformes politiques et du système, si elles ne sont pas appuyées par une croissance économique et une prompt solution des vastes problèmes socio-économiques de l'Afrique du Sud, n'apportent pas la paix durable et la prospérité pour ce pays et pour toute la région.

Non seulement importe-t-il pour les intérêts intérieurs du pays d'arrêter la crise de plus en plus grave de l'économie sud-africaine, mais il faut également l'envisager dans une optique internationale plus large, notamment panafricaine. Le monde d'aujourd'hui ne peut rester passif et permettre à l'économie sud-africaine de glisser dans l'abîme. La communauté internationale doit prendre des mesures plus positives et plus décisives et garder à l'esprit que l'économie de l'Afrique du Sud doit désormais servir tous les habitants du pays en restant toutefois un élément vital de la structure économique du continent africain dans son ensemble.

Pour terminer, je voudrais dire que, de l'avis de la délégation polonaise, l'Organisation des Nations Unies doit continuer de jouer son rôle pour combattre la violence et encourager les négociations multipartites en vue

M. Woroniecki (Pologne)

d'aboutir à la paix et à des transformations démocratiques en Afrique du Sud, même s'il faut apporter les modifications qu'impose l'évolution de la situation. Etant donné la situation actuelle dans ce pays, le rôle des Nations Unies devrait maintenant être axé davantage sur la coordination des efforts de l'Organisation avec ceux des structures de l'Accord national de paix conformément aux orientations indiquées dans la résolution 772 (1992) du Conseil de sécurité. Cela faciliterait grandement le processus de réconciliation nationale, permettrait de panser certaines blessures et empêcherait que la situation socio-économique du pays ne continue de se détériorer du fait de la violence.

A notre avis, le moment est peut-être venu pour l'Afrique du Sud de participer à nouveau au large dialogue au sein du système des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale. Un tel dialogue, s'il était repris, bénéficierait incontestablement à tous les habitants de l'Afrique du Sud, sans distinction de race, de couleur, de sexe ou de croyance, tout en contribuant à la paix, à la sécurité et au bien-être du continent.

M. VASILYEV (Biélorus) (interprétation du russe) : Pendant de nombreuses années, l'Organisation des Nations Unies a déployé des efforts persistants visant à éliminer l'apartheid en Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies ont adopté sur cette question de nombreuses résolutions, parmi lesquelles il convient notamment de rappeler celle qui revêt une importance exceptionnelle, à savoir la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, qui a été adoptée par l'Assemblée générale à sa seizième session extraordinaire.

Les rapports du Secrétaire général qui nous ont été présentés pour examen et les documents du Comité spécial contre l'apartheid, ainsi que les déclarations faites au cours du débat actuel, montrent que l'Organisation des Nations Unies non seulement continue de suivre étroitement la situation en Afrique du Sud mais prend des mesures pratiques pour mettre en oeuvre ses décisions. La République du Biélorus appuie les efforts des Nations Unies et est disposée à chercher de nouvelles mesures constructives au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

M. Vasilyev (Bélarus)

Nous sommes d'accord avec de nombreux représentants qui ont pris la parole pour dire que la situation en Afrique du Sud suscite des sentiments contradictoires. D'une part, nous notons avec satisfaction que les autorités sud-africaines prennent des mesures positives pour créer un climat plus propice aux négociations, y compris l'abrogation des lois fondamentales de l'apartheid, la révision de la législation fondamentale en matière de sécurité et la libération des détenus politiques. Les résultats du référendum tenu en février 1992 dans la République sud-africaine et l'application de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) ont influé considérablement sur la suite des pourparlers et sur l'attitude de la communauté mondiale envers l'Afrique du Sud.

D'autre part, comme cela est souligné dans le rapport du Comité spécial, le processus politique dans le pays reste instable et fragile. Il y a encore des obstacles dans la voie de la création d'un climat favorable à une activité politique libre. La communauté internationale est particulièrement préoccupée et inquiète devant la vague de violence en Afrique du Sud, qui menace les intérêts vitaux de la population et crée de graves obstacles au processus de négociation.

A cet égard, les résolutions 765 (1992) et 772 (1992) du Conseil de sécurité revêtent une grande importance, car elles visent à mettre effectivement un terme à la violence et à créer les conditions propices à la reprise des négociations multilatérales. La décision d'envoyer des observateurs des Nations Unies en Afrique du Sud a été accueillie favorablement. Ces observateurs font des efforts énergiques en vue de l'application des recommandations du Secrétaire général de l'ONU en coopération avec les structures mises en place conformément à l'Accord national de paix.

A notre avis, les accords conclus entre le Président De Klerk et M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress of South Africa (ANC), qui prévoient notamment la création d'une assemblée constituante démocratique et l'assurance de la continuité constitutionnelle au cours de la période de transition, constituent une base constructive pour la reprise des négociations dans le cadre de la CODESA.

M. Vasilyev (Bélarus)

Pour mener à bien le processus de règlement politique et instaurer une société démocratique non raciale en Afrique du Sud, non seulement faut-il que les participants aux négociations fassent preuve de volonté politique et de patience mais il faut également qu'il existe une atmosphère de paix dans le pays. Il faut exclure la violence comme moyen de réaliser des objectifs politiques. Il faut reprendre les négociations sur la question des mécanismes de transition et sur les principes fondamentaux permettant de conclure un accord sur la nouvelle constitution et son entrée en vigueur immédiate. Voilà l'appel qu'a lancé le Comité spécial, dans son rapport (A/47/22), à toutes les parties.

Au stade critique actuel de l'histoire de l'Afrique du Sud, l'Organisation des Nations Unies doit, à notre avis, prendre des mesures supplémentaires pour consolider les efforts de la communauté internationale visant à réaliser les objectifs fixés dans la Déclaration sur l'apartheid en vue de l'instauration d'une société non raciale et démocratique dans le pays.

M. Vasilyev (Bélarus)

Pour terminer, la délégation de la République du Bélarus voudrait exprimer son appui au projet de résolution relatif au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et annoncer que le Bélarus s'est associé aux auteurs de ce projet de résolution.

M. KHOUINI (Tunisie) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'adresser mes remerciements au Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à la Commission spéciale contre l'apartheid et au Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison du pétrole à l'Afrique du Sud, pour les excellents rapports présentés dans le cadre de l'ensemble de ce point.

Le débat général sur la question de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain intervient, cette année, à une période où tous les espoirs sont permis de voir l'Afrique du Sud se transformer en une société démocratique et non raciale. La fin de la période de la guerre froide et les perspectives d'instauration d'un nouvel ordre mondial, espoir de tous les peuples de voir bannir, à jamais, toutes les formes de discrimination raciale, doivent nous encourager, davantage, à aller de l'avant, en vue de l'éradication totale du phénomène dégradant de l'apartheid.

Cet espoir a été concrétisé, au cours de ces deux dernières années, par des initiatives encourageantes, en vue du démantèlement du système de l'apartheid. La libération des prisonniers politiques, même si elle n'est pas encore totale, le retour des exilés et l'abrogation de certains textes législatifs, piliers de l'apartheid, sont autant de facteurs qui encouragent la communauté internationale à oeuvrer, continuellement, pour venir à bout d'une politique pratiquée pendant de longues décennies contre la volonté de la majorité de la population.

Dans ce cadre, l'Organisation des Nations Unies a joué, certes, un rôle important quant à l'instauration du dialogue entamé, en décembre 1991, au sein de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA I), qui a abouti à certains résultats. Cependant, la poursuite de ce dialogue, lors de la CODESA II, en mai 1992, a débouché sur un échec, faute de réaliser un accord sur des bases qui permettent une transition pacifique par la mise en place d'un gouvernement intérimaire. Cet échec a malheureusement freiné l'élan imprimé au début du processus, ce qui a engendré la consternation et l'inquiétude de la communauté internationale.

M. Khouini (Tunisie)

Après cette rupture des négociations, mon pays s'est inquiété de la vague de violence qui a ravagé le pays et qui a remis en question tous les efforts déployés depuis le début du processus. Le massacre dans le township de Boipatong, survenu en juin dernier, et que mon pays a condamné fermement en son temps, a illustré la gravité de la situation et a démontré combien le processus est demeuré fragile, tributaire de l'attitude du gouvernement en place, qui est en fait le seul responsable de la sécurité dans les townships.

En effet, malgré les efforts du Conseil de sécurité, qui a adopté la résolution 765 (1992) condamnant la violence et exigeant des autorités sud-africaines qu'elles prennent immédiatement les mesures nécessaires pour la faire cesser et traduisent en justice les coupables, la situation est demeurée fortement explosive. Une deuxième vague de violence a été déclenchée en septembre 1992, à Bisho et dans le Ciskei, où les forces de police ont ouvert le feu sur des manifestants de l'African National Congress (ANC) sans armes, tuant ainsi de nombreuses personnes.

Ainsi qu'elle l'a toujours fait pour les causes justes comme celle du peuple palestinien et de son droit à jouir des libertés fondamentales, la Tunisie demeure convaincue que le cercle vicieux provoqué par la violence et la répression doit être rompu et, en ce qui concerne l'Afrique du Sud, par la voie du dialogue et de la négociation, en vue de l'instauration d'une société démocratique, unie et non raciale.

C'est pourquoi mon pays, par la voix du Président de la République, M. Zine El Abidine Ben Ali, le 12 octobre dernier, lors de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains, s'est réjoui de la décision du Gouvernement sud-africain de libérer certains prisonniers politiques. Une telle mesure mérite d'être encouragée, car elle est de nature à favoriser le processus de négociation, dont le but est d'aboutir au démantèlement total de l'apartheid et de hâter l'avènement en Afrique du Sud d'une société non raciale, basée sur le respect des droits de l'homme, de l'égalité, de la justice et de la liberté pour tous.

Mon pays appelle de tous ses vœux l'instauration d'une telle société. Il se félicite de la rencontre entre Nelson Mandela, Président de l'ANC et le Président De Klerk, le 26 Septembre 1992, couronnée par l'Accord sur les questions clefs, relatives à la sécurité des camps-dortoirs et à la libération

M. Khouini (Tunisie)

des autres prisonniers politiques. Il se félicite également qu'un deuxième accord ait été conclu, qui porte sur la nécessité de mettre en place une assemblée constituante pour assurer la continuité constitutionnelle durant la période intérimaire de transition.

Ma délégation note avec satisfaction que ces progrès s'inscrivent sur la voie permettant de faire avancer le processus vers un changement réel. Elle rend hommage, à cette occasion, aux efforts louables du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies tendant à aider à parvenir au dénouement de cette crise. La nomination d'un Représentant spécial et le déploiement des observateurs des Nations Unies, conformément aux décisions pertinentes du Conseil de Sécurité, a sans doute été d'un grand apport pour faire valoir l'esprit de dialogue et de concertation. Ces missions des Nations Unies, qui représentent un nouvel élément dans le règlement de la question sud-africaine, oeuvrent sans relâche pour s'acquitter consciencieusement de leur mandat.

Nous exprimons également notre sentiment de gratitude à l'Organisation de l'unité africaine, au Commonwealth et à la Communauté européenne, pour avoir déployé des observateurs qui travaillent conjointement avec la Mission d'observation des Nations Unies et apportent une contribution positive au processus de paix.

Il est utile de rappeler que la déclaration adoptée par l'Assemblée générale, le 14 décembre 1989, sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique Australe, dans le cadre de laquelle tous les Membres se sont engagés à exercer des pressions sur Pretoria pour assurer l'abolition rapide de l'apartheid, demeure toujours valable tant qu'il n'existe pas de preuves tangibles de changement irréversible conformément aux objectifs de ladite Déclaration.

M. Khouini (Tunisie)

Il appartient au gouvernement de Pretoria de nous convaincre de sa bonne foi et de nous enlever tout doute possible sur sa volonté d'aller de l'avant dans le sens souhaité par le peuple sud-africain et l'ensemble de la communauté internationale.

Ma délégation tient à réaffirmer encore une fois que la communauté internationale doit continuer à suivre de près la situation en Afrique du Sud et demeurer vigilante à l'égard de tout acte compromettant le processus démocratique envisagé. Aussi exhortons-nous toutes les parties, et surtout le Gouvernement sud-africain, à redoubler d'efforts pour parvenir définitivement à la mise en place d'un mécanisme de transition ouvrant la voie à une nouvelle Afrique du Sud démocratique, unie et non raciale, fondée sur la liberté, la dignité et l'égalité pour tous les citoyens.

M. MUSUKA (Zambie) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée siège une fois encore pour examiner la situation en Afrique du Sud, une situation qui, à bien des égards, demeure précaire et continue de constituer une source de profonde préoccupation pour la communauté internationale. Comme les rapports dont l'Assemblée est saisie le démontrent, il reste beaucoup à faire pour que le processus de paix, dans l'impasse à l'heure actuelle, reprenne son élan.

A cet égard, je tiens à exprimer la sincère reconnaissance de ma délégation à mon frère et collègue l'Ambassadeur Ibrahim Gambari du Nigéria, Président du Comité spécial contre l'apartheid, et aux membres de ce comité important pour le rapport opportun et instructif qui porte la cote A/47/22. De même, je voudrais rendre un hommage mérité au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros-Ghali, pour son troisième rapport intérimaire sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Ces deux rapports se complètent mutuellement et constituent une base essentielle pour nos délibérations.

La lutte contre l'apartheid a été menée sur de nombreux fronts, par exemple au moyen de l'embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud qui s'est révélé efficace au fil des années. Il est donc approprié que je prenne un moment pour féliciter mon collègue l'Ambassadeur Nyakyi de la Tanzanie, Président du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la

M. Musuka (Zambie)

fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, pour son rapport qui porte la cote A/47/43. Ce rapport comporte des révélations troublantes concernant des violations répétées de l'embargo sur le pétrole. Nous sommes inquiets du nombre important des violations rapportées au cours de la période sous examen.

Nous lançons un appel à tous les intéressés pour qu'ils mettent fin à ces activités illicites. Nous pensons que ce n'est pas le moment de lever l'embargo sur le pétrole comme certains le préconisent. Nous appuyons donc les conclusions du rapport selon lesquelles une levée prématurée de l'embargo sur le pétrole serait négative et saperait le processus de négociation, et que l'embargo sur le pétrole ne devrait être levé que lorsqu'un gouvernement intérimaire représentant la majorité de la population sud-africaine aura été établi et le demandera.

Cette assemblée, à juste titre, a décrit l'apartheid comme étant un crime contre l'humanité. C'est en effet un affront à la conscience de l'humanité. L'injustice et les outrages dont a été victime au fil des années la majorité noire sud-africaine en raison de ce système néfaste sont indignes et inacceptables. Toutefois, à la suite de l'adoption le 14 décembre 1989, de la Déclaration historique sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, le monde a assisté à nombre d'événements significatifs en 1990, 1991 et 1992. Ces événements sont bien documentés et cette assemblée en est pleinement consciente. En conséquence, je ne m'étendrai pas sur les détails, me bornant à ne commenter que les plus importants.

Le peuple opprimé d'Afrique du Sud a démontré sans l'ombre d'un doute qu'il était prêt à négocier un changement pacifique afin d'établir un gouvernement démocratiquement élu. De plus, sa volonté de négocier pacifiquement a été largement démontrée par sa participation aux entretiens de paix dans le cadre de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). La plus grande réalisation de la première session de CODESA a été l'adoption par les participants d'une Déclaration d'intention où l'on s'engageait à instaurer une Afrique du Sud indivise, libérée de l'apartheid, avec l'établissement de cinq groupes de travail chargés d'examiner les grands points de discorde, à savoir : la création d'un climat de participation politique libre; des principes constitutionnels généraux; des dispositions de

M. Musuka (Zambie)

transition; la réintégration des homelands; les cadres temporels et l'application des décisions de la CODESA.

En septembre 1991, l'African National Congress (ANC) et un certain nombre d'organisations anti-apartheid ont signé l'Accord national de paix avec le Gouvernement visant à mettre fin à la violence politique en Afrique du Sud.

En vertu des dispositions de la Déclaration sur l'apartheid, la responsabilité de la création du climat nécessaire à une discussion politique libre incombe au Gouvernement sud-africain. Voilà l'une des exigences à laquelle l'Afrique du Sud ne s'est pas encore pleinement conformée. La situation en Afrique du Sud aujourd'hui n'est pas satisfaisante et nous inquiète, car les actes de violence s'accroissent à un rythme alarmant. Les massacres sont maintenant monnaie courante et le Gouvernement semble incapable de maîtriser la situation. En fait, l'euphorie engendrée lorsque le Gouvernement a démantelé les principaux piliers législatifs de l'apartheid s'est dissipée. Dans les conditions actuelles, aucune négociation authentique ne saurait se dérouler à moins que le Gouvernement sud-africain ne prenne les mesures nécessaires pour mettre fin à la violence dans ce pays.

M. Musuka (Zambie)

Selon le rapport du Comité spécial contre l'apartheid, la violence a atteint un niveau dramatique sans précédent au cours de la période à l'étude. Ainsi, en août 1992, on a dénombré 348 morts lors d'actes de violence dus au climat politique, amenant le nombre total des victimes depuis la signature de l'Accord national de paix à plus de 3 400. La tragédie de Boipatong du 17 juin 1992 et le massacre du Ciskei du 7 septembre 1992 ne sont que quelques exemples des tueries de masse qui ont lieu en Afrique du Sud avec une régularité écoeurante.

Il est indéniable qu'il n'y a pas d'autre solution que la négociation en Afrique du Sud, mais une négociation ne peut avoir lieu que dans un climat pacifique. C'est pourquoi nous exhortons le Gouvernement d'Afrique du Sud à s'occuper effectivement de la question de la violence politique. Nous sommes convaincus que le Gouvernement n'a pas réglé comme il convient cette situation troublante. Comme le mentionne le Comité spécial contre l'apartheid, le rapport d'Amnesty International intitulé "South Africa : state of Fear" et celui de la Commission internationale de juristes intitulé "Agenda for Peace" ont tous deux vivement critiqué l'inaptitude du Gouvernement sud-africain à mettre fin aux brutalités. Les deux rapports soulignent le rôle joué par les forces de sécurité ainsi que par l'Inkatha Freedom Party dans ces mêmes violences. La Commission Goldstone a également reproché au Gouvernement de ne pas avoir pris de mesures suffisamment fermes pour empêcher les agissements criminels des membres des forces de sécurité et punir les responsables. Nous souscrivons à la recommandation de la Commission Goldstone suivant laquelle le Gouvernement sud-africain devrait d'urgence interdire le port de toute arme dangereuse en public.

Le peuple sud-africain aspire à la paix, à la justice et à la liberté. Pour réaliser ces nobles objectifs, il a besoin de l'assistance de la communauté internationale et il la mérite. A cet égard, nous estimons que la participation de l'Organisation des Nations Unies au processus en cours est essentielle si nous voulons parvenir au résultat souhaité et durable que nous recherchons tous. La méfiance qui règne entre les parties et le Gouvernement ne saurait se dissiper sans la présence d'observateurs internationaux dans le processus en cours.

M. Musuka (Zambie)

Voilà pourquoi la Zambie s'est félicitée de la création en Afrique du Sud d'une mission d'observateurs des Nations Unies, qui travaille en étroite association avec d'autres observateurs du Commonwealth, de la Communauté européenne et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Nous croyons cependant que les 44 observateurs des Nations Unies actuellement déployés en Afrique du Sud ne suffisent pas à couvrir tout le pays. Il est impérieux d'en augmenter le nombre.

La Zambie est profondément préoccupée par l'absence d'unité parmi les forces anti-apartheid en Afrique du Sud. Sans unité d'objectif, la majorité opprimée en Afrique du Sud continuera encore longtemps d'être opprimée. C'est pourquoi nous estimons qu'il est important de prendre au sérieux les conseils opportuns du sommet du Comité ad hoc des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA sur l'Afrique australe, qui s'est réuni à Gaborone, au Botswana, le mois dernier, exhortant les forces démocratiques à oeuvrer ensemble et à forger une plate-forme commune contre les derniers vestiges de l'apartheid. Il est important également que les négociations avec le Gouvernement reprennent.

En conclusion, les peuples d'Afrique du Sud ne pourront vivre dans la paix et la quiétude que s'ils s'unissent pour éliminer l'apartheid et établir une démocratie fondée sur des principes universellement reconnus. A ce sujet, nous demandons instamment au Gouvernement sud-africain d'assortir ses paroles de mesures concrètes en vue de l'instauration d'une ère nouvelle en Afrique du Sud, d'une ère qui reconnaisse les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les Sud-Africains. Nous demandons également à toutes les organisations anti-apartheid dans ce pays de s'unir pour lutter contre l'apartheid. En effet, le changement en Afrique du Sud n'a que trop tardé.

M. PALLAIS (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Le Nicaragua participe une fois de plus aux délibérations de l'Assemblée générale consacrées à la question de l'apartheid. Nous y avons pris part et continuerons de le faire afin de démontrer notre solidarité avec le peuple sud-africain dans la lutte visant à éliminer le régime d'apartheid et parce que nous sommes convaincus que, grâce à de telles manifestations de soutien et aux efforts coordonnés de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies depuis 1952, la paix, la démocratie et le développement que nous commençons à établir en Amérique centrale deviendront un jour une réalité pour le peuple sud-africain aussi.

M. Pallais (Nicaragua)

Nous avons l'honneur, aujourd'hui, de parler également au nom du Costa Rica, du Honduras, du Guatemala, d'El Salvador et du Panama. Nous sommes donc les porte-parole des pays centraméricains dans leur ensemble.

Les efforts entrepris par le peuple sud-africain et la communauté internationale ont acquis un nouvel élan depuis 1989, au moment où la présente assemblée a adopté la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices pour l'Afrique australe. Au paragraphe 8, notamment, de cette déclaration sont énoncées les directives visant à encourager le processus de négociation en Afrique du Sud. La Déclaration est devenue une mesure universelle pour coordonner, évaluer et donner un suivi approprié au processus de changement qui devra mener à une Afrique du Sud libre et unie, d'où seront définitivement éliminés les vestiges de toute discrimination raciale contre la majorité noire de la population sud-africaine.

M. Pallais (Nicaragua)

Alors que ce siècle touche à sa fin, les principaux événements qui définissent l'évolution de l'humanité, à savoir la primauté croissante du droit et les efforts menés par les Nations Unies en faveur de la paix, devraient porter leurs fruits. La difficulté actuelle est de parvenir à une paix authentique sans menace de guerre, sans vestiges du colonialisme, sans discrimination raciale, sans apartheid.

Selon nos gouvernements, il convient de mettre pleinement à profit les possibilités offertes grâce au nouvel esprit qui règne dans les relations internationales et incite à la modération et à l'utilisation de moyens pacifiques pour atténuer les tensions internationales existantes. L'Amérique centrale, qui encourage, respecte et appuie ces principes, apporte son ferme appui aux efforts et à l'action de notre organisation, en particulier à ceux du Comité spécial contre l'apartheid.

Nous espérons tous que le dialogue et la négociation l'emporteront car un consensus général existe sur la nécessité d'éliminer l'apartheid de la face de la Terre. En décembre dernier, cet espoir et cet esprit de négociations ont été accueillis avec satisfaction par l'Assemblée générale; en effet, à cette même époque, nous nous étions félicités de la tenue d'une Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA I) dont les résultats positifs se sont traduits par l'adoption de la Déclaration d'intention des parties par laquelle elles s'engageaient à créer une Afrique du Sud indivisible, exempte d'apartheid et à respecter certains principes constitutionnels fondamentaux.

Cette mesure, prise dans le cadre de la CODESA, a été renforcée par le référendum tenu en février 1992, où l'électorat blanc s'est prononcé en faveur de la poursuite, par le Président De Klerk, du processus de réforme commencé en 1990 avec, comme objectif, l'établissement d'une constitution par voie de négociations.

C'est dans cet esprit, pensons-nous, que la communauté internationale, aujourd'hui plus que jamais, doit redoubler d'efforts pour que les espoirs nés en Afrique du Sud ne soient pas déçus; il lui faut ainsi activer l'application de la Déclaration sur l'apartheid et le respect des termes des résolutions approuvées par le Conseil de sécurité sur cette question. Le Gouvernement du Nicaragua, en sa qualité de membre du Groupe intergouvernemental chargé de

M. Pallais (Nicaragua)

surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, est d'accord avec les recommandations présentées par ce groupe dans son rapport A/47/43. Ce document reconnaît les mesures positives adoptées mais, en même temps, il souligne l'effet négatif que pourrait avoir la levée prématurée de l'embargo sur le pétrole destiné à l'Afrique du Sud. Ainsi, selon nous, il importe de maintenir, comme le recommande le Groupe intergouvernemental, l'embargo pétrolier jusqu'à l'instauration d'un gouvernement provisoire représentant la majorité de la population de l'Afrique du Sud et jusqu'à ce que ce gouvernement demande un nouvel examen de la situation.

Le chemin de la liberté et de la démocratisation du peuple d'Afrique du Sud a été long et parsemé d'embûches. Nous comprenons combien ce processus de changement vers une démocratie véritable est difficile et sujet à controverses. Le Gouvernement du Nicaragua, présidé par Mme Violeta Barrios de Chamorro, qui incite à une politique de réconciliation nationale, estime indispensable, dans cet effort, d'obtenir des engagements réels permettant des négociations fructueuses.

C'est pourquoi les délégations des pays d'Amérique centrale regrettent que la deuxième session de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA II), tenue en mai 1992, n'ait pas abouti au résultat souhaité. Cependant, nous pensons qu'il est important de promouvoir les accords sur lesquels un consensus s'est déjà dégagé à la présente session, sur le fait notamment que

"Le passage à la démocratie comporterait deux étapes préliminaires. Dans un premier temps, un conseil exécutif transitoire veillerait à ce que l'équité soit respectée et préparerait le pays aux élections. Au cours de la seconde étape, une assemblée élue à la proportionnelle et au suffrage universel élaborerait et adopterait une nouvelle constitution."
[(A/47/22 par. 10 a)]

Un autre accord concerne le fait que

"Toutes les forces de sécurité devraient être placées sous l'autorité du gouvernement transitoire et être responsables devant la population".
[Ibid., par. 10 c)].

M. Pallais (Nicaragua)

Nos délégations sont également d'accord avec l'appel lancé aux autorités de l'Afrique du Sud pour qu'elle prennent toutes les mesures nécessaires en coopération avec l'ensemble des partis politiques et en coordination avec les Nations Unies afin de mettre un terme à la violence et permettre ainsi la reprise du processus de négociation. Nous espérons qu'en témoignage de sa volonté de négociation, le Gouvernement de l'Afrique du Sud respectera réellement les engagements consentis, surtout ceux relatifs à la libération de tous les prisonniers politiques et à la suspension des procès intentés à ceux qui s'opposent aux lois répressives.

Nous voudrions remercier M. Ibrahim Gambari, du Nigéria, qui, en sa qualité de président du Comité spécial contre l'apartheid, a ouvert les débats de l'Assemblée sur cette question. Le rapport du Comité, publié sous la cote A/47/22, présente un tableau détaillé et complet des principaux événements intervenus en Afrique du Sud au cours de ces six derniers mois. Le rapport montre clairement la nécessité de revenir à l'esprit des accords de paix signés le 14 septembre 1991 par 23 parties, y compris le Gouvernement de l'Afrique du Sud et l'ANC.

L'actuelle vague de violence, qui a atteint des proportions dramatiques, doit être endiguée afin de pouvoir poursuivre les négociations. Les débats tenus au Conseil de sécurité, le 16 juillet, à la suite des événements de Boipatong, l'ont clairement démontré. A cette date, la résolution 765 (1992) du Conseil de sécurité a été adoptée; elle condamne la violence et invite les autorités de l'Afrique du Sud à prendre des mesures immédiates pour y mettre fin. Cette résolution invite également le Secrétaire général à nommer un représentant spécial pour l'Afrique du Sud.

Les pays de l'Amérique centrale ont été particulièrement satisfaits de la nomination, par le Secrétaire général, de M. Cyrus Vance en tant que Représentant spécial, et cela en application de cette résolution. De même, nous appuyons les recommandations faites par M. Vance à la suite de sa visite en Afrique du Sud pour que la Commission Goldstone reçoive l'appui de la communauté internationale, et que les recommandations de cette commission soient appliquées rapidement et totalement.

M. Pallais (Nicaragua)

Pour terminer, nous voudrions souligner notre appui au contenu du document final de la réunion au sommet du Mouvement des pays non alignés, tenue à Jakarta, en Indonésie, en septembre, qui réaffirme la nécessité pour les Etats Membres d'entreprendre une action concertée et coordonnée en attendant le moment irréversible du processus de négociation conduisant à l'établissement d'une société égalitaire et non raciale en Afrique du Sud.

Le Secrétaire général fait observer que

"Le rôle de la communauté internationale ... ne peut ... que compléter celui que jouent les différents groupes politiques du pays et qui sera couronné de succès par la participation, la bonne volonté et le courage politique dont ils sauront faire preuve. C'est en effet aux Sud-Africains eux-mêmes qu'il revient de parvenir à un accord juste et durable par la négociation ..., l'Organisation des Nations Unies continuera à rechercher des moyens novateurs pour aider l'ensemble de la population sud-africaine à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés..." (A/47/574/, par. 11).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux résolutions 3237 (XXIX), en date du 22 novembre 1974, et 43/177, en date du 15 décembre 1988, je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. AL-KIDWA (Palestine) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes ici aujourd'hui à l'Assemblée générale pour examiner une question de la plus haute importance pour le monde entier. La question de l'Afrique du Sud est inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies depuis 1946. La communauté internationale a fait savoir à maintes reprises au cours des années passées qu'elle était déterminée à éliminer l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique du Sud en adoptant certaines résolutions à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité relatives au démantèlement du système raciste de l'apartheid en Afrique du Sud et en demandant au régime de Pretoria d'établir une démocratie non raciale. Cependant, les souffrances de la majorité noire en Afrique du Sud continuent. Elle se voit toujours refuser les droits de l'homme les plus fondamentaux.

La majorité noire en Afrique du Sud a lutté pendant des décennies pour mettre fin à ses souffrances. Elle a non seulement demandé à la communauté internationale de l'aider à mettre fin à l'apartheid, mais elle s'est aussi organisée chez elle, à tous les niveaux de la société, pour résister au système maléfique d'apartheid, un système qui lui a refusé des logements décents, des soins de santé et l'éducation; un système qui a privé les enfants noirs du droit de vivre dans la paix et la prospérité et qui les empêche de se développer et de grandir - et dont le seul crime est d'être noirs. En effet, la majorité noire d'Afrique du Sud s'est organisée et a dit "non" à la répression et au déni, et "oui" à la liberté et à la démocratie. Elle a reçu l'appui de nombreuses nations, ce qui a abouti à l'imposition de sanctions, entre autres mesures nombreuses de contrainte politique contre le régime de Pretoria.

En fait, la lutte de la majorité noire en Afrique du Sud a été et continue d'être le catalyseur principal qui a attiré l'attention de la communauté internationale sur sa situation critique, puis créé la force politique qui a amorcé le processus actuel de négociation. C'est en fait la

M. Al-Kidwa (Palestine)

lutte de la majorité noire en Afrique du Sud qui a abouti à la cessation de certaines pratiques du régime de Pretoria - la remise en liberté récente de prisonniers politiques en est un exemple. La première session de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), qui s'est tenue à Johannesburg les 20 et 21 décembre 1991, puis la deuxième session de la CODESA, qui s'est tenue les 15 et 16 mai 1992, ont amené quelques mesures positives. Cependant, la situation générale demeure explosive. L'apartheid reste la primauté du droit pour la majorité noire. Nous sommes fermement convaincus que l'Organisation des Nations Unies devrait intensifier ses efforts afin de parvenir à une solution de la question de l'Afrique du Sud. L'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, doit rester saisie de la question de l'Afrique du Sud et contribuer activement au processus actuel de négociation afin d'assurer sa continuité et son succès et favoriser finalement l'établissement d'une Afrique du Sud nouvelle, non raciale et démocratique.

En outre, bien que quelques progrès aient été réalisés à la suite des négociations, les sanctions contre le régime de Pretoria devraient être maintenues et ne devraient être levées que progressivement, au fur et à mesure que seront réalisés des progrès vers la formation d'un gouvernement provisoire d'unité nationale et l'élection d'une assemblée constituante. La voix et l'appui de la communauté internationale continuent d'être un facteur important dans la recherche d'une paix juste et durable en Afrique du Sud. Nous condamnons la récente vague de violence contre les Noirs d'Afrique du Sud, notamment le massacre de Boipatong le 17 juin 1992 et le massacre du Ciskei le 7 septembre 1992. En outre, nous déplorons l'incapacité des forces de police sud-africaines à empêcher ces massacres.

En tant que Palestiniens nous accordons une importance spéciale à la question de l'Afrique du Sud. Notre histoire est similaire, nos souffrances et les raisons de notre oppression, nos espoirs et nos aspirations sont les mêmes. Nous nous sommes organisés et nous avons lutté pour la liberté et l'indépendance ainsi que pour notre droit à l'autodétermination. La question de Palestine a également été inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies depuis 1948. Il est d'une importance capitale que l'Organisation demeure saisie de la question de Palestine comme de la question de l'Afrique du Sud afin de trouver une solution juste et durable au problème.

M. Al-Kidwa (Palestine)

Au nom de ma délégation, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage au Comité contre l'apartheid pour son travail inlassable. L'appui qu'il a apporté à la majorité noire en Afrique du Sud dans la lutte qu'elle mène contre le racisme et la discrimination raciale est significatif. Nous saluons également les travaux du Centre contre l'apartheid.

Le document A/47/22, "Rapport du Comité spécial contre l'apartheid", présente les événements favorables survenus récemment en Afrique du Sud d'une manière compétente et exacte. Nous appuyons sa structure et son contenu, et nous endossons les recommandations qu'il contient. En outre, nous exprimons notre préoccupation au sujet de la collaboration continue entre l'Afrique du Sud et Israël, notamment dans les domaines militaires et nucléaires.

Au nom du peuple palestinien nous voudrions exprimer notre solidarité avec le peuple sud-africain qui lutte pour obtenir le droit à l'autodétermination, la liberté et la démocratie. Nous rendons hommage à nos frères de l'African National Congress et du Pan Africanist Congress of Azania pour le leadership exemplaire dont ils ont fait preuve dans leur lutte, et en particulier au Président Nelson Mandela. De nouveau, nous espérons que bientôt la paix et la justice prévaudront et que nos deux peuples vivront dans la paix, l'égalité, l'harmonie et la prospérité. Nous espérons sincèrement que l'impasse actuelle des négociations qui concernent nos deux peuples sera surmontée et que ces négociations porteront leurs fruits dans un avenir proche.

La séance est levée à 13 h 20.